

Arrêté n°2024-180
portant organisation et sécurisation
de l'évènement « Campus Day » le 19 septembre 2024

La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 811-1 et R. 712-1 et suivants ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté temporaire n° 2024T02571 BFERR/M en date du 19 juillet 2024 portant interdiction du stationnement et de la circulation le 19 septembre 2024, de 6h00 à 22h00, Boulevard de Lavoisier, dans sa partie comprise entre la Rue Le Nôtre et le Boulevard Beaussier, à Angers, délivré par M. le Maire d'Angers, en raison de la tenue de l'évènement « Campus Day » ;

Vu l'arrêté n° 2024-MA-01396 en date du 24 juillet 2024 portant permis de stationnement Boulevard de Lavoisier à Angers le 19 septembre 2024 de 6h00 à 22h00 délivré par M. le Maire d'Angers, en vue de permettre la tenue d'une journée d'information des étudiants « Campus Day » organisée par l'Université d'Angers (ci-après « l'organisateur ») ;

Considérant la nature et l'ampleur de l'évènement « Campus Day » organisé par l'Université d'Angers le 19 septembre 2024 sur l'ensemble du Campus de Belle-Beille, ainsi que sur une partie du quartier Belle-Beille à Angers, conformément aux périmètre et accès identifiés dans le plan en annexe 1, ci-après « le Site » ;

Considérant la déclaration de grand rassemblement déposée auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire par l'Université d'Angers le 27 août 2024, dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Campus Day » le 19 septembre 2024 ;

Considérant, au regard du nombre de participants attendus sur le Site le 19 septembre 2024, estimé à 8 000, dont l'accès est gratuit et ouvert à tous, la nécessité d'encadrer la tenue des différents stands proposés par les partenaires inscrits préalablement à l'évènement ;

Considérant les demandes des services préfectoraux propres à sécuriser l'évènement « Campus Day », au regard notamment des mesures devant être prises dans le cadre du plan Vigipirate activé au niveau sommital « urgence attentat » depuis le 24 mars 2024 sur le territoire national ;

A R R E T E :

Article 1^{er} – Afin de garantir la sécurité de l'ensemble du public et des participants à l'évènement « Campus Day 2024 » le 19 septembre 2024, gratuit et accessible à tous, sur le Site, seuls les partenaires préalablement inscrits auprès de l'Université d'Angers listés en annexe 2 (ci-après « les partenaires »), sont autorisés à participer à l'animation de la journée évènement.

Seuls les partenaires figurant en annexe 2, pourront, sous la responsabilité des représentants désignés par leurs soins et identifiés en annexe 2, procéder à la distribution de documents d'informations ou encore de goodies, et proposer des activités ou services, ce, dans les seuls emplacements réservés à chacun de ces partenaires par l'organisateur.

Les informations, documents, objets, animations ou encore services proposés par ces partenaires seront nécessairement conformes à l'objet déclaré dans le cadre de leur inscription et établis dans le respect des principes et valeurs ayant conduit à l'organisation de l'évènement voué principalement à accompagner la rentrée universitaire des étudiants angevins.

Chaque partenaire s'assure qu'aucune des informations ou documents distribués par ses soins ne comporte des dispositions susceptibles d'être qualifiées d'injurieuses, diffamatoires ou discriminatoires, ou encore ne contient des propos incitant à la violence ou à la haine ou s'apparentant à du prosélytisme religieux ou susceptibles de porter atteinte au fonctionnement, aux valeurs et principes régissant le service public de l'enseignement supérieur.

Article 2 – Dès lors, afin de garantir la sécurité de l'ensemble du public et des participants à l'évènement et d'éviter tout éventuel trouble à l'ordre public, en dehors des partenaires autorisés et dans les conditions fixées par l'article 1^{er} du présent arrêté, aucun tractage n'est autorisé sur le Site pendant la tenue de l'évènement, le 19 septembre 2024, de 6h00 à 22h00.

Article 3 - Le présent arrêté entre en vigueur le 19 septembre 2024 entre 6h00 et 22h00 pendant la tenue de l'évènement Campus Day organisé par l'Université d'Angers sur le Site.

Article 4 - Une copie du présent arrêté est transmise à M. le Préfet de Maine-et-Loire.

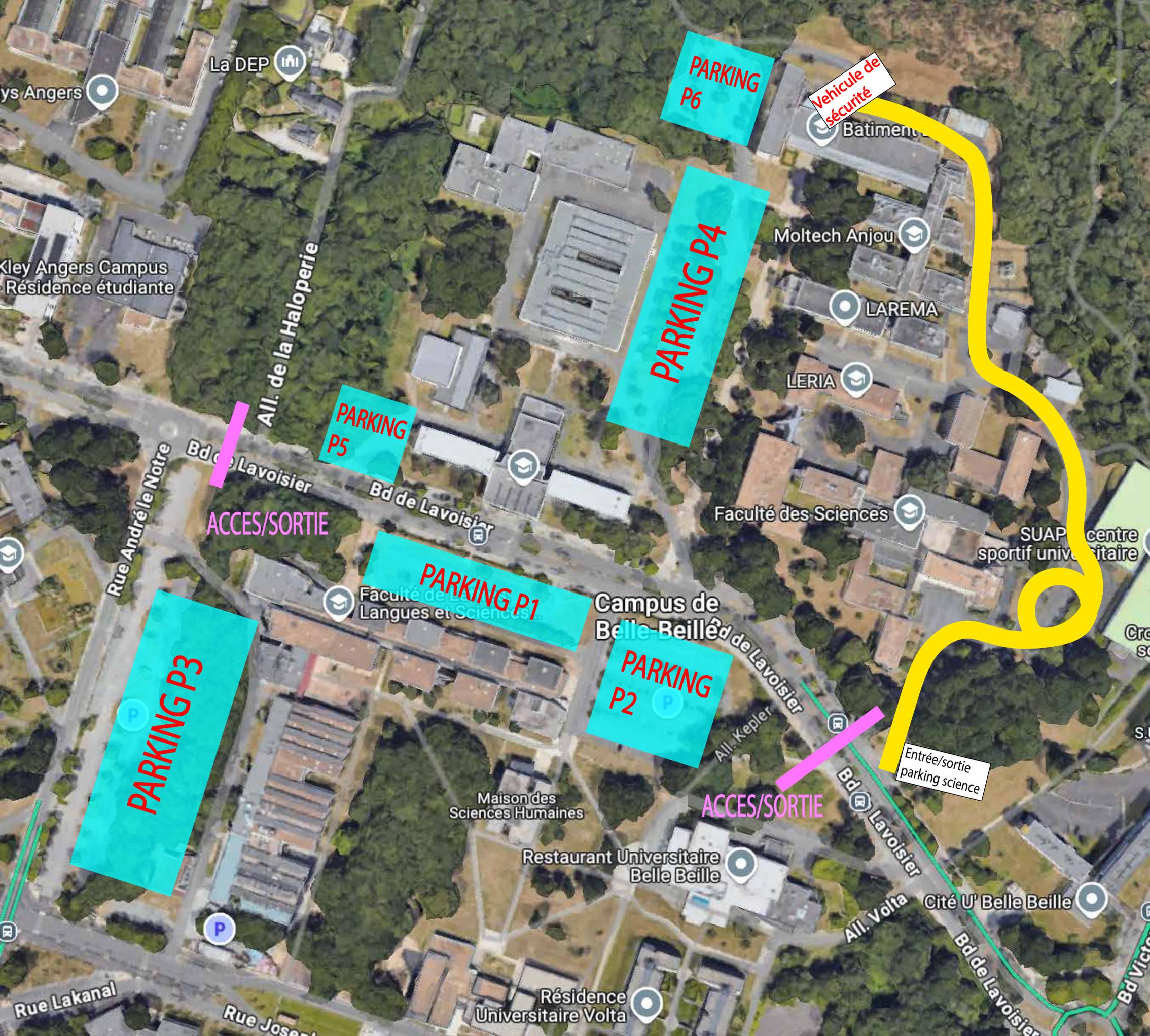
Article 5 – Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, le 13 septembre 2024

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'Université
Signé le 13 septembre 2024

Destinataires : Directeur général des services, Directeur Général Adjoint chargé de la formation et de la vie des campus, Direction de la Prévention et de la Sécurité, Service des affaires institutionnelles (Registre des actes administratifs), Préfecture de Maine-et-Loire, Ville d'Angers (police municipale), Rectrice d'Académie.

Mise en ligne le : 13 septembre 2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>



PARKING P6

PARKING P4

PARKING P5

PARKING P1

PARKING P2

PARKING P3

ACCES/SORTIE

ACCES/SORTIE

Vehicule de sécurité

Entrée/sortie parking science

La DEP

ys Angers

Kley Angers Campus
Résidence étudiante

All. de la Haloperie

Bd de Lavoisier

Bd de Lavoisier

Rue Andréle Notre

Moltech Anjou

LAREMA

LERIA

Faculté des Sciences

SUAP centre sportif universitaire

Campus de Belle-Beille

Bd de Lavoisier

Faculté de Langues et Sciences

Maison des Sciences Humaines

Restaurant Universitaire Belle Beille

All. Kepler

Bd de Lavoisier

All. Volta

Cité U' Belle Beille

Bd de Lavoisier

Rue Lakanal

Rue Joseph

Résidence Universitaire Volta

Bd Victor

Annexe 2 à l'arrêté n° 2024-180 portant organisation et sécurisation Campus Day 2024

LISTING PARTENAIRES CAMPUS DAY 2024	
STRUCTURE	PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI
Abalone Angers ITS	Delphine Moron
Acroellip's	Mélanie PILLE
Action Logement	Aude Lalande
Adecco Cholet	Adrien Richard
ADOT49	Rémy LÉRIDON
AFEV	Maurine PERON
Amitiés Angers Asie de l'Est	Brouquier Alain
Angers Nantes Opéra	Carole Joncour
Agnès Eymond Illustration	Agnès Eymond
Anjou Théâtre	D'Abouville Violaine
Antoine Shiatsu Angers	Antoine Boiron
APF France handicap	VARENNE Fanny
association resto troc	Angelique MICHEL
Audrey chaa	Audrey Chaa
Aux Bouquins Frappés 49 avec APF	VARENNE Fanny
Bibliothèque Anglophone d'Angers	Lena Guillet
Chambre de commerce et d'industrie	Ilias Harmouch
Cinémas et Cultures d'Afrique	Lorentz Nina
Cinémas Les 400 Coups	Gatineau Mélanie
CLCV - Consommation Logement Cadre de Vie	Marie GUINAUDEAU
COCYCLER / les Alchimistes	Thomas Soret
Collectif rEGALons-nous !	Carole Evéraère
Collégiale Saint-Martin	Julie Minetto
Colosse aux pieds d'argile	Sabrina Loirat
Cop1	Benjamin AUFRÈRE & Éloïse GLUMINEAU MIMAUT
Chiens Guidés d'aveugle	Hermine BAREL
Crous de Nantes Pays de la Loire / Service culturel	Geoffrey Tjou
Crous de Nantes Pays de la Loire / Service sociale	Christine Robert
Direction jeunesse et vie étudiante / maisons de quartier	Josiane Jousset
Eco-formations des Pays de la Loire	Mélanie DEFFORGE
EF International	Massa Anaëlle
ESPERANTO-ANGERS	Jeanick Marolleau
Etablissement Français du sang	PITARD Charlotte
EURL LUDO LUDAM	FONTENAS Pascal
Fabrikcafe	François Kling
FESTIVAL PREMIERS PLANS	Bahain Maëlys
FISHBRAIN	AURELIE BRETON
Foyer de la Résilience	Jefferson Philogene Louise
France Nature Environnement Pays de la Loire (Régionale)	Noémie MOREL
Galerie Sonore	Anne BRISSET
GARE ROUTIÈRE D'ANGERS - ALÉOP	VERGER Anaïs
Gem Papier Bulle	Morgane moreau
Institut Être Bien	Esther LLAN
INTERACTION Interim	DUMON Elisabeth
J Angers Connectée Jeunesse	Angela Marguerite-Sudre
JARDIN DE COCAGNE ANGEVIN	Julien LEMARCHAND
Timy Mobility	ROUVRAIS Kylian
La Ressourcerie de Philodome	Lecas Nathalie
La Ressourcerie des Biscottes	RENARD Jean-Yves
La voie du son	Yannick Poidessous
L'Echappée Belle, bar associatif - La Ruche de Belle-Beille	Bodineau Maïa
Les Belles Pailles	Magali Gazeau
Petits Débrouillards	Yoann Lebris
L'Établi	Philippe Bnssart
Les entrep'Pays de la structure	Juliette BOUCHET/ Enora LE BESCOND
La freepicerie	
Le 42 - L'Établi	Sophie GENOT
LE CHABADA	Gaëlle Bordier
Le Qual-CDN	Julien Villeneuve-Pasquier
Les Z'eclectiques	Mathilde PRUD'HOMME
Les Zygomatics	Antoine Picard
LPO JEUNE Anjou	Rémi Carpentier et Camille Gaudin
LUDIK ENERGIES	Matthieu Cavallot
Made In Clémence	CLEMENCE BRESSIN
Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire	Julie Angot
MotivESens	Aline Noirautil
Musées d'Angers	Chantal DILE
NIGHTLINE	Leonie Sohier
Nounou Adom	REPULLES Tiphaine
Noxambules - Mairie d'Angers	nathalie GARNIER
Ombelles à croquer	Rose
ONPL	Alix Ilinca
P'tits poids carottes	Adélaïde Rivereau
Parcours Le Monde Grand Ouest	Margueriet DEJOUY
Pass Culture	Mathilde Coustaud
Pays de la Loire Coopération Internationale	Muriel Le Scieillour
Place au Vélo Angers	Nicolas Marty
PLANNING FAMILIAL 49	Sarah Sainon
Préfecture de Maine-et-Loire - DDT	Marie-Isabelle LEMIERRE
Radio Campus Angers	Hugo Checinski
RADIO G!	Fahadi AHAMADA
Randstad Inhouse	MELANIE GOYER / JULIE BOURDET
Régie de Quartiers d'Angers	Sylvain ANTOINE
reseau eco evenement	Dominique Béhar
Secours Populaire	Florent GUERIF
SEL ANGEVIN	Jeanick Marolleau
Shakti Dance - le yoga de la danse	Celeste Francic
Shifters Angers	Daniel Chauvat
SNCF / TER PAYS DE LA LOIRE	GARNIER Sophie
SolidariFood	BENETEAU Maëlis
Stand Ville/ALM	angela margerie sudre
TERANGÉE FRANCE	Sarah ZABOUT
Théâtre du Champ de Bataille	Florent Goulette
THEDRA ANGERS	MICKAEL PRAMPART
THV - Théâtre de l'Hôtel de Ville	Maud Pierre dit Lemarquand
T.MA	Stéphanie LOUIS
T.O.R.T.U.E	Maxime Pontie
UNICEF 49	
Union régionale Solidarité Femmes des Pays de la Loire	Tiffany ROUDIER
Unis-Cité	Camille CESBRON
Unité locale d'Angers de la croix rouge française	Julien Becconée
VILLE D'ANGERS DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	Maud MARTIN-LUNEAU
Vox Campus	Céline DAVID